

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 16 décembre 2016

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	12/12/2016
Date d'affichage	26/12/2016

L'an deux mil seize, le seize décembre, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., M. LEPRINCE R., Mme SERRE F., M. VOILQUIN A., M. KNAJDER M., M. HENRY G., M. LEPAGE J-N., Mme GAND E., Mme BAVOUX F., Mme ROUX A, Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absente excusée : Mme LULLO Esperanza donnant pouvoir à M. VOILQUIN Alain.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE A LA FUSION

2016-12-D05

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la fusion de la codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et de la codecom Meuse Voie Sacrée, une nouvelle composition du conseil communautaire a été établie par arrêté n° 2016-2701 du 16 décembre 2016.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Dieue-sur-Meuse disposera de 5 sièges de conseillers communautaires à la communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée, soit un siège de moins.

L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une nouvelle élection a lieu pour élire les conseillers communautaires, les sièges des conseillers communautaires n'étant pas maintenus. Les nouveaux conseillers sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2174 en date du 5 octobre 2016 portant création de la communauté de communes Val de Meuse – Voie Sacrée,

Vu l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune dispose de 5 sièges de conseillers communautaires et perd un siège,

Le conseil municipal procède à de nouvelles élections pour élire les conseillers communautaires.

Une seule liste est présentée.

Sont candidats :

1. M. DUMONT Jean-Claude
2. M. WATRIN Frédéric
3. M. LEPRINCE Romuald
4. Mme GUERMEUR Michèle
5. Mme SERRE Frédérique.

Sont élus par 13 voix pour et 2 voix contre : MM Dumont Jean-Claude, Watrin Frédéric, Leprince Romuald, Mmes Guermeur Michèle et Serré Frédérique.

Pour rappel le conseiller communautaire sortant est : M. Lepage Pascal.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20161216-2016-12-D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2016